



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 1.2.1 : JUSTICE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES Première réunion

PRÉPARATION D'UN MANUEL

Manuel décrivant les approches et bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public

Athènes (EL), du 10 au 12 juillet 2012

Conclusions finales

La 1^{ère} réunion du Groupe de travail 1.2 Justice et nouvelles technologies : « Manuel décrivant les approches et bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public » de la composante Accès à la justice et aide judiciaire du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue les 10, 11 et 12 juillet 2012 à Athènes.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie, un expert grec et un représentant du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne.

Par ailleurs, une représentante de la Représentation de la Commission européenne à Athènes, Mme Panayota Tsilyanni, et Mme Konstantina Vlachogiorgou du Bureau du Secrétaire général à la Transparence et Droits de l'Homme du ministère de la Justice hellénique, étaient présentes à la réunion.

La réunion fut ouverte par M. Ioannis Ioannidis, Secrétaire général à la Transparence et Droits de l'Homme, et coordinateur national du projet en Grèce, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. Elle fut close par M. Salcedo Velasco.

Les principales questions proposées pour la discussion durant cette réunion furent introduites par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, M. Javier Monsó Briñardeli, chargé de ce groupe de travail.

Deux exposés furent faits pendant la réunion, le premier sur « Présent et avenir de la justice en ligne et de la législation en ligne » par Paulino Pereira Fernando Rui, Président du groupe de travail sur la législation en ligne (dans ses deux formations : justice en ligne et législation en ligne) du Conseil de l'Union européenne. Au cours de son exposé, l'orateur a mis l'accent sur des questions telles que la justice en ligne et la législation en ligne. S'agissant de la justice en ligne, il a présenté le plan d'action européen, le portail e-Justice, la feuille de route ou l'avenir de la justice en ligne. Par rapport au deuxième thème, la législation en ligne, M. Pereira a présenté EUR-Lex (accès au droit de l'Union européenne), N-LEx (accès commun aux sources du droit national) et ELI (Identifiant européen de la législation). L'exposé fut suivi d'une discussion générale.

Le deuxième exposé sur « Bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public : la justice en ligne en Grèce » a été présenté par le représentant de l'administration hellénique, M. Dimitris Askounis, Professeur associé à l'Ecole d'ingénierie électrique et informatique de l'Université technique nationale d'Athènes. Durant son exposé, M. Askounis a présenté, entre autres, le contexte général actuel, l'organisation de la justice en Grèce, le statut des TIC dans le domaine de la justice, le cadre stratégique, les objectifs stratégiques pour les projets de justice en ligne, les projets de justice en ligne à moyen et long terme, en faisant une référence spéciale au plan stratégique ou en adoptant une approche plus pratique à travers deux études de cas. Cet exposé fut également suivi d'une discussion générale.

Les représentants des pays méditerranéens ont ensuite pris la parole pour présenter la situation actuelle dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette deuxième réunion leur a permis de :

- a) Discuter de l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la justice afin de voir quelle est la situation actuelle dans les différents pays partenaires du Voisinage Sud. Plus concrètement, les participants ont eu l'occasion de discuter des questions suivantes : direction et développement stratégique des TIC, niveau technologique, niveau d'utilisation des TIC, niveau de formation aux TIC, cadre juridique régissant l'utilisation des TIC, niveau de connaissance des TIC de la part des citoyens, niveau d'accès des citoyens, niveau d'accès des professionnels, portails/sites d'information des citoyens, protocoles, harmonisation des documents, signature électronique, centre d'accès commun, dossier électronique, registres de l'administration de la justice, schémas de procédure (*workflows*), utilisation de la technologie audio et vidéo, exploitation/traitement des données et décisions de l'autorité judiciaire (e-Justice), TIC dans le domaine de la justice et mass médias, standardisation des systèmes de logiciel, bases de données, gestion du temps, statistiques judiciaires, degré de satisfaction et contrôle de qualité, évaluation de la performance, matériel informatique ou encore interconnexion avec d'autres réseaux.
- b) Discuter des thèmes susmentionnés afin de recenser les principaux besoins à satisfaire et les principales difficultés à surmonter dans ce domaine dans les pays du Voisinage Sud présents à la réunion.
- c) Entamer le débat et l'approche globale du « Manuel décrivant les approches et bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public ».
- d) Suivre une présentation par les différentes délégations sur les principaux portails, sites Internet et outils TIC qui existent dans leurs pays respectifs.
- e) Apprendre que les réunions et le travail entre les réunions seront reliés par le biais d'une plateforme virtuelle (forum séparé, fichier documents, etc.) mise au point spécialement pour ce groupe de travail sur le site du projet, ce qui permettra de garantir un échange continu d'informations et de contributions éventuelles.
- f) Promouvoir la compréhension et la connaissance mutuelles des différents systèmes judiciaires concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la justice dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- g) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens en matière de justice.
- h) Arriver à un premier accord sur le contenu, les bonnes pratiques, du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses trois réunions.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- ❑ Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les trois réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- ❑ Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de 3 réunions, la dernière étant prévue en mars 2013, les participants sont convenus de poursuivre la discussion sur toutes ces questions au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet.

Les participants ont été informés de ce que la deuxième réunion de ce groupe de travail est prévue pour les 27, 28 et 29 novembre 2012.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Athènes, le 12 juillet 2012